

**Conférence ministérielle sur les problématiques d'énergie et d'environnement
dans les transports (MEET)**

Tokyo, 14 au 16 janvier 2008

**Discours de Dominique Bussereau
sur les transports terrestres et fluviaux (*Inland transport*)**

Monsieur le Ministre (KANeko),

Mes chers collègues,

Monsieur le Vice-président de la Commission européenne,

**Monsieur le Secrétaire général de l'Association des nations d'Asie du
Sud Est,**

**Monsieur Le Secrétaire exécutif de la Convention cadre des Nations
Unies sur les changements climatiques,**

**Monsieur le Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile
internationale,**

**Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation maritime
internationale,**

Monsieur le Secrétaire général du Forum international des transports,

Monsieur le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie,

**C'est avec un très grand plaisir que je participe aujourd'hui avec vous
tous à cette conférence sur les problématiques d'énergie et
d'environnement dans les transports.**

**Le moment est important. L'Europe, vous le savez, s'est mise en ordre
de bataille pour lutter contre le changement climatique avec l'adoption
d'un « paquet » de mesures appelé Paquet énergie climat. Et le monde,**

à Poznan, s'est mobilisé en vue du grand rendez-vous de Copenhague de cette fin d'année.

Dans la lutte contre le changement climatique, les transports jouent un rôle essentiel : ils sont en effet indispensables à la bonne marche des économies et des échanges. Mais ils sont en même temps responsables de près du tiers des émissions de gaz à effet de serre. Et nous savons que cette part pourrait augmenter dans les prochaines années compte-tenu de la croissance prévisible de la mobilité des personnes et des biens.

Nous devons donc agir dès maintenant pour lutter contre ce phénomène. C'est pourquoi je remercie vivement nos amis Japonais de nous avoir réunis aujourd'hui. Cette conférence, j'en suis persuadé, peut et doit nous permettre de renforcer nos liens et d'améliorer notre coopération sur ce sujet.

La France s'est saisie avec énergie de ce thème vital pour l'avenir de notre planète. Nous avons intitulé cette approche nouvelle, lancée par le président de la République Nicolas Sarkozy dès son élection, au printemps 2007, le « Grenelle de l'Environnement ».

Le Grenelle, c'est avant tout une vaste concertation nationale réunissant tous les acteurs, l'État bien sûr mais aussi les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales, les partenaires sociaux et les entreprises. Ce processus a permis de décider ensemble de donner une nouvelle orientation à notre société, à son mode de vie et à sa croissance. Cela s'est traduit par un premier projet de loi, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

En matière de transports, la France s'est ainsi fixé l'objectif de ramener nos émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990 d'ici à 2020. Cela revient à réduire nos émissions de 20%.

Pour cela, nous avons défini une nouvelle politique, qui s'articule autour de deux grands axes.

Notre premier axe est celui du report modal et du développement des modes de transport non routier. En effet, en favorisant l'utilisation des modes ferroviaires et fluviaux, on réduit les pollutions locales et la consommation d'énergie, puisque ces modes utilisent globalement moins d'énergie que des transports par voiture ou par camions.

En ce qui concerne le trafic de marchandises, nous nous sommes fixés un objectif précis : augmenter d'un quart la part du fret non routier d'ici 2012. Pour cela, l'État a décidé de soutenir le développement des trafics de marchandises par voies ferrées et fluviales, et le transport combiné avec ce que nous appelons les autoroutes ferroviaires.

En ce qui concerne le transport de voyageurs, nous avons décidé d'offrir davantage d'alternatives à la voiture et à l'avion en doublant notre réseau de lignes ferroviaires à grande vitesse. D'ici à 2020, nous construirons 2.000 kilomètres de lignes nouvelles et 2.500 km supplémentaires sont à l'étude pour une construction à plus long terme.

Le second axe du Grenelle concerne la mobilité urbaine et le développement des transports collectifs.

En France, 53% des émissions totales liées au transport de voyageurs sont dues à la mobilité urbaine. Ce constat nous a amenés à prévoir,

dans la loi « Grenelle de l'environnement », un plan de développement des transports urbains. Il prévoit de créer 1.500 km de lignes nouvelles de métros, de tramways ou de bus en site propre Ceci facilitera le report modal vers les transports collectifs et réduira ainsi la congestion et la pollution en ville.

Par ailleurs, pour permettre au plus grand nombre de pouvoir emprunter les transports en commun, l'intermodalité sera améliorée à la périphérie des agglomérations, grâce au développement de parcs de stationnement, à une tarification multimodale et à l'harmonisation des titres de transport.

Je précise que la mise en œuvre de tous ces projets prendra en compte les enjeux environnementaux globaux et locaux concernant la qualité de l'air, la bio-diversité, et la limitation de l'étalement urbain.

Sur un plan plus large, nous voulons aussi mobiliser les autres acteurs publics, le monde des entreprises, de la recherche, sans oublier nos concitoyens eux-mêmes. C'est ainsi que nous misons également, par exemple, sur la promotion des innovations technologiques pour réduire la consommation des véhicules, sur l'achat par l'État de véhicule propres ou encore sur l'adoption par nos concitoyens du co-voiturage et de l'éco-conduite.

La France entend aussi travailler avec ses partenaires européens. Sous sa présidence de l'Union européenne, elle a ainsi fait adopter une réglementation européenne qui conduira les constructeurs automobiles à réduire les émissions de CO2 des véhicules légers à 95 grammes de CO2 par kilomètre en moyenne en 2020, avec une étape intermédiaire à 120 grammes.

Enfin, elle entend développer la coopération avec les pays en développement, comme elle le fait déjà dans le cadre du fonds français pour l'environnement mondial (FEM). Ce fonds a par exemple déjà permis de financer un projet de conversion des véhicules au gaz naturel au Mexique et il intervient actuellement en Afrique du sud, sur un projet municipal de développement des transports urbains (avec la ville de Tshwane).

Je vous remercie de votre attention.